



FNAUT

transport
consommation
environnement

Communiqué

7 novembre 2016

32 rue Raymond Losserand 75014 Paris
01 43 35 02 83 - contact@fnaut.fr

COP 21 : un succès diplomatique ne suffit pas, la FNAUT réclame une réorientation profonde de la politique des transports

L'accord de Paris du 12 décembre 2015 sur le climat a été un succès diplomatique de la France. Après sa ratification par 55 pays, il entre aujourd'hui en vigueur et tout reste à faire pour le concrétiser. Notre pays doit montrer l'exemple, mais il en est très loin si l'on s'en tient au secteur crucial des transports.

Le Premier ministre le reconnaît : « le secteur des transports démarre avec peine sa conversion écologique, c'est là que nos émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter ».

Une politique sans vision à long terme

L'actuelle politique des transports ignore les objectifs de la loi sur la transition énergétique publiée le 18 août 2015 et les engagements pris lors de la COP 21. Elle est essentiellement centrée sur la mobilité routière et sur une obsession de la voiture électrique dont le caractère écologique reste à démontrer.

- Des travaux routiers et autoroutiers très conséquents ont été relancés par le Chef de l'Etat lui-même.
- L'écotaxe a été abandonnée, la TVA sur les transports publics terrestres a été augmentée.
- Un 4^{ème} appel à projets de transports collectifs urbains en site propre (TCSP), prévu lors du Grenelle de l'environnement, a été écarté par le gouvernement, et l'offre de transport urbain se dégrade alors que la demande des citoyens est en pleine croissance.
- Un ensemble de décisions incohérentes laisse le système ferroviaire dans un état alarmant : des services de plus en plus nombreux sont supprimés (même des services TGV) ou transférés sur route, des lignes régionales et même interrégionales sont fermées.
- Le transport ferroviaire du fret est handicapé par la hausse des péages (+ 6,27 % en 2016).
- Faute d'intervention de l'Etat, la baisse spectaculaire du prix du pétrole n'a bénéficié qu'aux usagers de la route et de l'avion, si bien que le volume du trafic routier a augmenté (+ 2,5 % en 2015).

Une indispensable réorientation de la politique des transports

Une prise en compte sérieuse des risques liés au dérèglement climatique exige un report des trafics routier et aérien sur les modes économes en énergie (transport urbain et ferroviaire, vélo), donc :

- une révision du choix des grandes infrastructures de transport ;
- la mise en place d'une véritable fiscalité écologique sur les carburants routiers et aériens, qui permettrait à la fois de corriger l'inéquité des conditions de concurrence entre les modes et de financer les investissements vertueux. Les dispositions du projet de loi de finances 2017 ne sont manifestement pas à la hauteur des enjeux climatiques.

Face au réchauffement climatique qui s'accélère, il y a urgence. Les opérations de communication ne suffisent pas : la FNAUT attend du gouvernement des décisions rapides et fortes.

Contacts presse :

- Bruno Gazeau, président de la FNAUT, tél. 06 76 73 31 09
- Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
- Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31